



Politique de paix et de stabilité

Qu'est-ce qui fait la particularité de Faure Gnassingbé ?

La politique de paix et de stabilité du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé va au-delà du discours. Sur le terrain, elle se manifeste par des actions concrètes. Que ce soit au niveau national, sous régional, continental ou international, les actions ...



PAGE 6&7

REPORTAGE



Ministère du Développement à la base

Mafiti Bandjiak prend fonction comme directrice de cabinet

Nommée en Conseil des ministres au poste de directrice de cabinet du ministère du Développement à la base et de l'Économie sociale et solidaire ...

PAGE 9

SANTÉ



Amélioration des prestations sanitaires

Allo Docteur Togo, ramène les soins à votre porte

La plateforme Allo Docteur Togo vient révolutionner le système sanitaire togolais. Officiellement lancée vendredi 16 janvier 2026 à Lomé, elle vient davantage rapprocher les professionnels de santé agréés de la population.

PAGE 9



Grands Lacs

« La paix n'a de sens que si elle est vécue par les populations »

Samedi dernier, a eu lieu à Lomé la réunion de haut niveau sur la cohérence et la consolidation du processus de paix en République démocratique du Congo (RDC) et dans la région des Grands Lacs. Elle a été présidée par le président du Conseil togolais Faure Gnassingbé.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Bourses de la BID 2026-2027 : le Togo ouvre la course aux talents

Au Togo, une opportunité académique s'ouvre. Le ministère délégué en charge de l'Enseignement supérieur annonce que « les candidatures sont ouvertes pour les programmes de bourses d'études de la Banque islamique de développement (BID) » au titre de l'année académique 2026-2027.

Les étudiants et chercheurs sont concernés. Les bourses prennent en compte la licence professionnelle, le master en sciences, le doctorat et le postdoctorat. Les domaines visés sont stratégiques, « liés aux technologies avancées ».

L'initiative s'inscrit dans une dynamique de renforcement des compétences. Elle ambitionne de promouvoir l'excellence académique.

La procédure est stricte. Les dossiers sont reçus exclusivement en ligne, via la plateforme dédiée. La date limite est fixée au 31 janvier 2026.

Partenaire de longue date, la BID intervient déjà au Togo dans plusieurs secteurs. Cette fois, elle mise sur l'intelligence et sur la jeunesse.





La **BANQUE** à **PORTÉE** de **MAIN**.

La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>



Disponible gratuitement sur
Google play App Store

	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">SOMMAIRE</p> <p>Bénin/Législatives La victoire totale du pouvoir face au pluralisme démocratique</p>  <p style="text-align: right;">P 4</p>	<p>Business Ready 2025 Le Togo parmi les 5 meilleures économies africaines</p>  <p style="text-align: right;">P 8</p>	<p>LFPT et médias Vers une collaboration pour professionnaliser le football togolais</p>  <p style="text-align: right;">P 9</p>
---	--	--	--

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Témoignages de Abra Pouli, bénéficiaire des deux cycles du Produit AGRISEF

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique "Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI", nous vous conduisons à Lomé, notamment à Kégué Avéyimé, pour partager avec vous les témoignages d'une quarantenaire, Abra Pouli, Bénéficiaire des deux cycles du Produit AGRISEF "Accès des Agriculteurs aux Services Financiers" du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI).

Kégué Avéyimé, quartier populaire de la ville de Lomé. Dans ce quartier réputé pour ses activités commerciales à haute intensité de main d'œuvre se concentrent d'innombrables bénéficiaires des produits du FNFI. Pour le compte de ce nouveau numéro de votre rubrique quotidienne, ce sont les témoignages d'une quarantenaire qui sont mis sous les feux de la rampe. Sa passion, l'élevage des volailles qu'elle a commencé depuis des années avec ses maigres moyens de bord. Mais les deux cycles du crédit AGRISEF qu'elle aura reçu du FNFI, par l'intermédiaire de la COOPEC AD, une des nombreuses institutions de microfinance partenaires du FNFI, lui ont permis

de passer à échelle et de renforcer son activité qui aujourd'hui suscite admiration et encouragement.

"Mon rêve depuis toujours était de devenir au fil du temps une grande éleveuse de volailles, car j'adore ce métier. Pour moi, regarder des œufs éclore pour donner vie à des poussins dont je m'occupe et qui progressivement deviennent des poules

les moyens de bord. Mais comme vous pouvez l'imaginer, très tôt, j'avais besoin de plus de moyens pour pouvoir acheter davantage de poussins et de provende. C'est ainsi qu'un jour en traversant un grand carrefour de la capitale, j'ai aperçu un panneau géant du FNFI avec l'inscription suivante « AGRISEF, le crédit adapté au monde agricole ». Je suis resté quelques instants à observer l'image qui en

confiante quant à son avenir, car elle a enfin retrouvé des moyens d'espérer.

"Deux jours plus tard après quelques informations complémentaires chez certaines connaissances du quartier, qui elles étaient mieux informées sur les opérations du FNFI, j'ai décidé de me rendre auprès de la COOPEC AD. Une fois la bà, j'ai été bien sensibilisée et informée sur les produits du FNFI. Je me suis tout de suite senti éligible à ce produit et je me suis tout de suite senti intégrée dans la dynamique de l'inclusion financière."

Une dynamique de l'inclusion financière qui passe par la constitution d'un groupe solidaire, une formation en techniques de création et de gestion de micro entreprise, un doping de capacités en gestion de crédits, notre interlocutrice aura suivi avec succès toutes les étapes jusqu'au bout. Sa ténacité et sa persévérance lui ont enfin ouvert la voie au précieux sésame.

"Après tout ce parcours, j'ai enfin obtenu un premier cycle de crédit de 100.000 FCFA qui m'a permis de

pouvoir acheter en quantité des poussins ainsi que de la provende nécessaire pour leur nutrition. La petite somme qu'il me restait me permettait de faire face aux vaccins périodiques de mes volailles. J'ai porté à échelle mon activité, et comme vous pouvez le remarquer j'ai aujourd'hui des centaines de têtes de volailles. Bien sûr ce n'est pas encore suffisant, car les défis sont encore nombreux, mais par la suite, le second cycle de crédit que j'ai reçu m'a permis de pouvoir agrandir un tout petit peu mon poulailler afin de pouvoir donner plus d'espace aux volailles. Je suis très heureuse quand je remarque jour après jour comment mon activité évolue. C'est une fierté pour moi de rentrer dans mon poulailler et de voir comment mes poules et mes coqs se promènent"

Notre interlocutrice nous avoue être plus autonome et plus épanoui, et pour cause les deux cycles du crédit AGRISEF lui ont permis de prendre son destin en mains et de concrétiser son rêve. Un rêve qu'elle entend transmettre à la jeune génération à travers son savoir-faire.



Abra Pouli

ou des coqs, cela relève quelque peu du divin. Convaincu que ma passion était dans ce métier, j'ai débuté depuis les années 2000 à élever quelques poules pondeuses avec

quelque sorte constituait pour moi la chance que j'avais de pouvoir contracter un microcrédit."

Depuis ce jour, notre interlocutrice est plus

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire



tm

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Edy Alley

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari

Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution: TogoMatin
Tirage: (2000 exemplaires)

Grands Lacs

« La paix n'a de sens que si elle est vécue par les populations »

Samedi dernier, a eu lieu à Lomé la réunion de haut niveau sur la cohérence et la consolidation du processus de paix en République démocratique du Congo (RDC) et dans la région des Grands Lacs. Elle a été présidée par le président du Conseil togolais Faure Gnassingbé.



Le président du Conseil togolais, Faure Gnassingbé (Crédit photo : présidence du Conseil)

Pour le dirigeant togolais, et les autres acteurs impliqués dans la résolution de cette crise, il est question d'assumer leurs responsabilités collectives. « Nous ne sommes plus au temps des diagnostics répétés. Nous ne sommes plus au temps des déclarations, qui se superposent sans toujours se renforcer. La situation en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs nous oblige à la cohérence de

l'action. Les efforts récents ont permis de maintenir un espace politique actif », a-t-il déclaré.

Pour Faure Gnassingbé, la région des Grands Lacs doit désormais produire

des compromis durables ; des compromis capables de résister au temps, aux chocs et aux fragilités du contexte régional et international. C'est dans cette optique que le président du Conseil a partagé quatre messages clairs. D'abord, l'on retient que cette réunion de haut-niveau à Lomé est un moment de vérité pour l'action africaine. Ensuite, selon Faure Gnassingbé, il n'y aura pas de paix durable en RDC sans davantage de cohérence stratégique.

« Il ne suffit pas de proclamer la paix. Il faut la construire dans le temps. Et nous savons qu'elle s'affaiblit lorsque les initiatives se juxtaposent sans coordination. L'expérience récente nous l'a montré : la fragmentation des cadres, des médiations et des initiatives affaiblit la paix plus qu'elle ne la sert », a martelé le chef du gouvernement togolais.

Le troisième message du président du Conseil est que le processus africain unifié doit maintenant devenir pleinement opérationnel. Enfin, le dernier message véhiculé dans son discours d'ouverture est que l'on doit garder en tête que la paix n'a de sens que si elle est vécue par les populations.

« Si les populations ne perçoivent pas d'amélioration concrète de leurs conditions de vie, les accords de paix restent fragiles et les cycles de violence peuvent reprendre. Autrement dit, si la diplomatie se déconnecte de la réalité vécue sur le terrain, alors la paix reste précaire », a insisté Faure Gnassingbé.

Edem Dadzie

Grands Lacs

Accélération de la mise en œuvre des engagements

Au terme de la réunion de haut niveau sur la cohérence et la consolidation du processus de paix en République démocratique du Congo (RDC), un communiqué a été publié par la médiation africaine conduite par le Togo. Que peut-on en retenir ?

Au cours des travaux, l'on a passé en revue les efforts diplomatiques déployés au niveau africain et international durant les douze derniers mois. L'occasion a été donnée de rappeler les conclusions de la réunion tenue par le médiateur, le président du Conseil togolais Faure Gnassingbé, et le panel des facilitateurs, le 17 mai 2025 à Lomé.

L'on a salué tous les efforts déployés pour la paix en RDC et la stabilité dans la région des Grands Lacs. Les participants ont par ailleurs salué les initiatives des Etats-Unis, du Qatar, et les résultats auxquels ces pays sont parvenus. L'on n'a pas oublié la conférence de Paris à laquelle Faure Gnassingbé a pris part le 30 octobre dernier.

Le président du Conseil a exprimé sa disponibilité pour continuer à œuvrer en concert avec toutes ces initiatives dans l'intérêt d'une paix réellement durable en RDC et dans la région des Grands Lacs. La réunion a permis de souligner la nécessité de renforcer l'harmonisation, la cohérence et la coordination de l'ensemble des initiatives de paix. L'on a ainsi acté la révision de

l'architecture de la médiation, avec le secrétariat conjoint indépendant en appui technique au panel des facilitateurs. La réunion de haut niveau a invité les Parties à accélérer la mise en œuvre de bonne foi de leurs engagements respectifs et à privilégier les moyens pacifiques dans la gestion et le règlement du conflit.

Plusieurs décisions ont été prises, notamment : l'alignement sur le principe de la centralité de la médiation conduite par le Togo ; l'harmonisation de la compréhension et de l'appropriation du processus unifié de médiation à l'échelle africaine ; l'alignement des acteurs autour de l'architecture révisée de la médiation.

L'on a aussi décidé de l'adoption d'un document-cadre de la médiation, fondé sur l'état des lieux et l'analyse des dynamiques du processus de paix ; l'adoption du plan de travail des facilitateurs en tant qu'instruments opérationnels guidant l'action coordonnée du panel.

Les participants ont réaffirmé leur détermination collective à poursuivre, dans un esprit de cohérence, de coordination et de responsabilité partagée les efforts engagés afin de consolider durablement le processus de paix et de promouvoir la paix, la sécurité, et la stabilité en RDC et dans la région des Grands Lacs.

E. Dadzie

Commission de l'UA

Des orientations du président du Conseil à Mahamoud Ali Youssouf

Le président du Conseil Faure Gnassingbé a accordé, le 15 janvier 2026, une audience au président de la Commission de l'Union africaine, Mahamoud Ali Youssouf, arrivé à Lomé dans le cadre du sommet de haut niveau sur la situation dans les Grands Lacs. La réunion a eu lieu le 17 janvier 2025 dans la capitale togolaise.

Les échanges ont porté sur les questions de paix, les mécanismes pour faire face aux crises sécuritaires ainsi que les nouveaux enjeux du développement des régions et de l'intégration africaine. « J'ai été heureux, suite à ma prise de fonction en qualité de président de la Commission de l'Union africaine, de venir au Togo pour discuter avec le gouvernement des questions qui préoccupent le continent notamment, la paix, la sécurité, le développement régional et l'intégration, sous le leadership de Son Excellence monsieur le président du Conseil », a-t-il déclaré.

La Commission de l'Union africaine entend renforcer le rôle de la diplomatie

préventive, soutenir les initiatives africaines de médiation, et appuyer les efforts des États membres pour faire face aux défis sécuritaires, notamment dans les zones affectées par les conflits armés et



Faure Gnassingbé (à droite) et Mahamoud Ali Youssouf (Crédit photo : présidence du Conseil)

l'extrémisme violent. Mahamoud Ali Youssouf a bénéficié à cet effet, des orientations du président du Conseil en vue de mener à bien sa mission à la tête de l'instance continentale. Il a salué les efforts du Togo en matière de consolidation de la stabilité et de promotion

de la paix dans les différentes régions du continent, notamment la région des Grands Lacs.

« Le Togo est connu pour sa stabilité et pour être un pays à l'avant-garde de la paix et de la stabilité. Il était donc

tout à fait naturel que je vienne, avec les facilitateurs de l'Union africaine pour la question de l'Est de la RDC, afin de consulter monsieur le président du Conseil, de recueillir ses orientations et de voir comment remettre l'initiative africaine et la médiation africaine

au centre de l'action diplomatique. Le président du Conseil est très engagé dans cette entreprise. Il voudrait que l'Afrique joue son rôle et il est le champion. Aujourd'hui médiateur de cette initiative, il a assumé cette responsabilité depuis avril 2025 et, la Commission et les facilitateurs vont faire justement, en sorte que le rôle de l'Afrique soit remis au centre de l'action diplomatique », a souligné Mahamoud Ali Youssouf.

Cette audience confirme la convergence de vues entre le Togo et la Commission de l'Union africaine sur les enjeux majeurs de paix et d'intégration africaine. En s'appuyant sur l'expérience togolaise et les orientations du président du Conseil, la Commission de l'Union africaine réaffirme sa volonté de placer la diplomatie africaine au cœur des réponses aux crises sur le continent.

En rappel, le président Faure Essozimna Gnassingbé est le médiateur désigné de l'Union africaine pour la résolution de la crise dans la région des Grands Lacs. Depuis sa désignation par l'instance continentale le 12 avril 2025, il a entrepris plusieurs missions diplomatiques qui ont contribué au rapprochement entre les parties prenantes, aux désescalades et à la signature d'un accord de paix entre la RDC et le Rwanda.

Ce qui justifie d'ailleurs la tenue à Lomé, des consultations de l'Union africaine sur la paix en République démocratique du Congo (RDC) dans le cadre des efforts de médiation de l'instance continentale, avec la mobilisation des représentants des Etats membres, des facilitateurs et des parties prenantes dans cette crise.

TM

Avenir de la RDC

La responsable de la Monusco en discute avec Faure Gnassingbé

Le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, s'est entretenu hier avec la représentante spéciale par intérim du secrétaire général des Nations unies en République démocratique du Congo (RDC), Viviane Van de Perre et cheffe a.i de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC (Monusco).

Viviane Van de Perre séjourne à Lomé dans le cadre de la réunion de haut niveau sur la cohérence et la consolidation du processus de paix en RDC et dans la région des Grands Lacs. Elle a abordé avec le président du Conseil des questions liées à l'avenir de la RDC, et la manière dont les efforts de médiation de l'Union africaine peuvent

favoriser l'instauration d'une paix acceptée par l'ensemble des parties prenantes.

La représentante spéciale par intérim du secrétaire général des Nations unies en RDC a salué les efforts de médiation du président du Conseil, médiateur désigné de l'Union africaine en vue d'aboutir à une réponse coordonnée et efficace à la situation dans cette partie du continent. « Je salue les efforts de Son Excellence monsieur le président du Conseil du Togo pour tous ses efforts afin d'aider le processus de médiation à s'unir, pour qu'on ait une réponse coordonnée et efficace à la très grave situation en RDC », a-t-elle

déclaré.

La représentante spéciale par intérim du secrétaire général des Nations unies en RDC a



Faure Gnassingbé (à droite) et Viviane Van de Perre (Crédit photo : présidence du Conseil)

exprimé sa satisfaction pour sa présence à Lomé et a réitéré le soutien de la Monusco à la

médiation de l'Union africaine. « Nous sommes très heureux d'être ici et de soutenir le président du Conseil pour

atteindre enfin la paix que l'on attend depuis si longtemps. La population souffre, et il nous revient de trouver des solutions qui apportent une paix durable. Nous lui avons donné notre plein soutien en tant que Monusco pour faire tout ce que nous pouvons pour soutenir ses efforts », a indiqué la responsable.

Cette audience confirme une fois de plus l'adhésion des Nations unies à la diplomatie du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, orientée vers une réponse coordonnée, inclusive et durable à la crise en RDC.

La rédaction

amener ensemble toutes ces médiations qui veulent toutes la même chose : aider la RDC à

Bénin/Législatives

La victoire totale du pouvoir face au pluralisme démocratique

Avec un Parlement désormais entièrement acquis au bloc présidentiel, le Bénin vient de franchir un seuil politique inédit depuis la réintroduction du multipartisme au début des années 1990. La victoire écrasante des partis de la mouvance, qui raflent les 109 sièges de l'Assemblée nationale, ne relève pas seulement d'un succès électoral : elle consacre un système politique où la compétition existe formellement, mais produit des institutions sans opposition.



Sur le papier, les chiffres sont clairs. Les élections législatives du 11 janvier ont respecté les règles en vigueur. La Commission électorale nationale autonome a proclamé des résultats conformes au code électoral, et l'opposition, pourtant créditée de plus de 16 % des suffrages, n'a pas franchi le seuil requis de 20 % dans chacune des 24 circonscriptions. Juridiquement, le résultat est incontestable. Politiquement, il est lourd de sens.

Car c'est bien là que se situe le cœur du problème : une démocratie ne se résume pas à la régularité procédurale des scrutins. Elle se mesure aussi à la capacité du système à traduire la diversité des opinions en représentation politique. En excluant toute force d'opposition du Parlement, le dispositif électoral béninois transforme

une minorité significative d'électeurs en voix sans relai institutionnel.

Longtemps cité comme un modèle de démocratie en Afrique de l'Ouest, le pays offre aujourd'hui l'image d'un État politiquement stable, mais institutionnellement déséquilibré. Un Parlement monocolor peut voter les lois, mais il ne débat plus. Il peut contrôler l'action gouvernementale, mais sans contradiction réelle. Il peut représenter la nation, mais seulement une partie de ses sensibilités.

À cela s'ajoute un calendrier politique verrouillé. Les législatives étaient le seul scrutin ouvert au principal parti d'opposition. Absente des élections communales, exclue de la présidentielle d'avril faute de parrainages suffisants, l'opposition béninoise se retrouve cantonnée à un

rôle extra-institutionnel. Une marginalisation qui pose un risque évident : celui de déplacer le débat politique hors des cadres républicains, vers la rue, la contestation informelle ou l'abstention durable.

La participation électorale, stable mais faible, illustre déjà ce désengagement latent. Voter lorsque l'issue semble jouée d'avance devient, pour une partie de la population, un exercice sans enjeu réel. À terme, ce désintérêt citoyen peut s'avérer plus déstabilisateur que n'importe quelle crise ouverte.

La transition présidentielle annoncée en avril, avec le départ de Patrice Talon après deux mandats et l'ascension quasi assurée de son dauphin Romuald Wadagni, s'inscrit dans ce contexte. La continuité institutionnelle est garantie, la succession paraît maîtrisée, mais la compétition politique, elle, demeure étroitement circonscrite.

Le Bénin ne sombre ni dans l'arbitraire ni dans l'autoritarisme brutal. Il avance sur une ligne plus subtile, celle d'une démocratie juridiquement encadrée, mais politiquement appauvrie. Le défi des prochaines années sera moins celui de la stabilité que celui de la réouverture du jeu politique. Car sans opposition crédible et représentée, la démocratie béninoise risque de se transformer en une mécanique électorale performante, mais privée de son essence : le pluralisme.

Alexandre Wémima

Ouganda/Présidentielle

Yoweri Museveni réélu pour un septième mandat

Le président ougandais Yoweri Museveni a été proclamé vainqueur de l'élection présidentielle, samedi 17 janvier, par la commission électorale nationale. Âgé de 81 ans, l'ancien chef rebelle prolonge ainsi un règne entamé en 1986 et s'offre un septième mandat consécutif à la tête du pays.

Selon les résultats finaux annoncés par le président de la commission électorale, Simon Mugenyi Byabakama, Yoweri Museveni a obtenu 71,65 % des suffrages exprimés. Son principal adversaire, l'opposant Bobi Wine, de son vrai nom Robert Kyagulanyi, est crédité de 24,72 % des voix. Ancien chanteur devenu figure politique, Bobi Wine, 43 ans, dirige la Plateforme d'unité nationale (NUP) et s'est imposé ces dernières années comme le principal rival du chef de l'État sortant.

Quelques minutes avant la proclamation officielle des résultats, Bobi Wine a publié une vidéo sur le réseau social X dans laquelle il a rejeté le scrutin, dénonçant des fraudes électorales et appelant les Ougandais à manifester. Des informations contradictoires ont ensuite circulé sur sa situation, après que son parti a affirmé que des forces de sécurité avaient mené un raid à son domicile. Dans un communiqué publié samedi, l'opposant a indiqué ne pas se trouver chez lui, affirmant que son épouse et des membres de sa famille étaient assignés à résidence.

Le scrutin s'est déroulé dans un contexte sécuritaire tendu. Un important dispositif policier a été déployé à Kampala afin de

prévenir des manifestations, selon des journalistes de l'Agence France-Presse (AFP). L'accès à la résidence de Bobi Wine a été refusé à l'AFP samedi matin. La police a, de son côté, affirmé que l'opposant se trouvait à son domicile et a justifié les contrôles par des impératifs de sécurité.

Avant le vote, les autorités avaient ordonné une coupure d'Internet à l'échelle nationale, officiellement pour lutter contre la désinformation. Le réseau a été rétabli quelques heures après l'annonce des résultats.

Des observateurs internationaux et régionaux ont relevé un climat marqué par des restrictions. L'ONU a évoqué une élection caractérisée par une répression et une intimidation généralisées. Goodluck Jonathan, ancien président nigérian et chef de la mission d'observation conjointe de plusieurs organisations africaines, a évoqué des informations faisant état d'arrestations et d'intimidations visant des responsables politiques, des médias et des acteurs de la société civile.

Selon Amnesty International, au moins 400 partisans de Bobi Wine ont été arrêtés durant la campagne. Des violences ont également été signalées le jour du scrutin. Un député du NUP a affirmé que dix partisans avaient été tués dans le district de Butambala, tandis que la police a reconnu la mort de sept personnes, affirmant qu'elles avaient attaqué un centre de dépouillement et les forces de sécurité.

T.M.

COPIE

**ASSIGNATION A FIN D'INTERDICTION DE L'USAGE
DU NOM COMMERCIAL ET DEMANDE DE
CHANGEMENT DE DENOMINATION COMMERCIALE**

L'an deux mille vingt six

Et le Douze (12) Janvier à 10 heures 30 minutes ;

A la requête de **ANDREAS STIHL AG & CO KG**, Entreprise allemande, enregistrée sous le numéro 1 427 295 dont le siège est sis à Badstrasse 115, 71336 Waiblingen Allemagne, représentée par ses directeurs, Michael Traub et Dr. Michael Prochaaska, demeurant et domiciliés à qualité au siège de ladite Entreprise ;

Assistée de **MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES**, Société Civile Professionnelle d'Avocats, 27, Rue Khra (Ex-rue Maréchal Bugeaud), B.P.62210, Lomé, Tél. (228) 22.21.57.20, Fax. (228) 22.22.08.32, E-mail : contact@scpmakakpo.com représentée par son Gérant, demeurant et domicilié audit siège, où domicile est élu pour la présente procédure et ses suites ;

Donné assignation à :

- La société **DLSM STIHL TOGO Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle** au capital de cinq (5 000 000) millions de Francs CFA, immatriculée au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier de Lomé sous le N° **TG-LFW-01-2022-B13-02450**, représentée par son Gérant **Monsieur UZO Sylvester**, demeurant à qualité au siège de ladite société sise à Lomé quartier Hedzranawoe, Tel : 92 44 88 78, par insertion au Journal TOGO MATIN et par affichage au Tribunal de Commerce de Lomé.

A comparaitre LE MERCREDI 21 JANVIER 2026 A NEUF (09) HEURES 00 MINUTE PRECISES, jours et heures suivants, s'il y a lieu à l'audience et PAR-DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE LOME AU PALAIS DE JUSTICE DE LADITE VILLE :

U l'invitant ainsi à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à l'usage du nom commercial litigieux.

- **Pièce N°03- lettre de mise en demeure du 15 septembre 2025**

Malheureusement, ladite lettre n'a pu être notifiée car l'adresse de la société DLSM STIHL TOGO SARL U indiquée sur l'extrait K BIS était introuvable.

Depuis lors toutes les tentatives téléphoniques visant à prendre attache avec la société dans l'optique de trouver un compromis sont demeurées vaines.

La requérante a été contrainte de mandater un huissier de justice, lequel est parvenu à joindre la requise par voie téléphonique. Cette dernière lui a indiqué qu'elle n'était plus opérationnelle pour des raisons financières.

Toutes les autres tentatives de trouver l'adresse de la société (indiquée dans l'extrait K BIS) et rejoindre par téléphone le Gérant de la Société pour qu'il puisse réceptionner l'acte sont restées infructueuses comme l'atteste le procès-verbal de diligences établi par l'huissier.

- **Pièce N°04- copie du procès-verbal de diligence ;**

Il est indéniable que la requise n'a pas voulu coopérer pour mettre fin à l'usage du nom commercial litigieux.

Mieux encore le gérant se permet de donner une fausse information sur la situation de ladite société en affirmant que cette dernière n'est plus opérationnelle alors que le contraire est prouvé par l'attestation de non faillite établit par le Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé en date du 09 juillet 2025.

- **Pièce N°05- copie attestation de non faillite du 09 juillet 2025 ;**

Au regard de ce qui précède, il urge de mettre fin à l'usage de ce nom commercial et de demander au REGISTRE DE COMMERCE de radier la dénomination sociale DLSM STIHL TOGO SARL U.

II. DISCUSSION JURIDIQUE

L'article 1 de l'annexe 5 de l'accord de Bangui révisé en 2015 définit le nom commercial comme « la dénomination sous laquelle est connu et exploité un établissement commercial, industriel, artisanal, agricole ou exerçant une autre activité économique. »

L'article 3.1 de la même annexe précise que « le nom commercial appartient à celui qui, le premier, en a fait usage ou en a obtenu l'enregistrement ».

En l'espèce, la société allemande « ANDREAS STIHL AG & CO KG » exploite depuis près d'un siècle le nom commercial « STIHL », lequel est également protégé à titre de marque au niveau international.

Or, la société DLSM STIHL TOGO SARL U, immatriculée le 17 octobre 2022, utilise dans sa dénomination sociale le terme « STIHL », créant ainsi une confusion manifeste dans l'esprit du public, notamment auprès des consommateurs et partenaires économiques. Cette confusion est d'autant plus préjudiciable qu'elle porte atteinte à la réputation et à la notoriété de la société ANDREAS STIHL AG & CO KG et ses filiales, acquise au fil des décennies.

Aux termes de l'article 2 de l'annexe susvisée : « **Ne peut constituer un nom commercial, le nom ou la désignation qui, par sa nature ou l'usage qui peut en être fait, est contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et qui, notamment, pourrait tromper les milieux commerciaux ou le public sur la nature de l'établissement commercial, industriel, artisanal, agricole ou autre désigné par ce nom.** »

L'usage du nom « DLSM STIHL TOGO SARL U » constitue une telle tromperie, en laissant croire à une affiliation ou à une représentation officielle du Groupe STIHL au Togo, ce qui est inexact.

En outre, l'article 3.3 de la même annexe et de la même loi dispose que : « **Lorsqu'un nom commercial enregistré a été exploité publiquement et d'une manière continue sur le territoire national pendant cinq ans au moins sans avoir donné lieu à une action judiciaire reconnue fondée, la propriété du nom commercial ne peut plus être contestée du fait de la priorité d'usage, à moins qu'il ne soit établi qu'au moment du dépôt de la demande d'enregistrement, le déposant ne pouvait ignorer l'existence du nom commercial du premier usager.** »

Or, la société DLSM STIHL TOGO SARL U n'ayant été immatriculée qu'en octobre 2022, elle ne peut se prévaloir de cette protection.

En conséquence, il est juridiquement et économiquement impératif de faire cesser l'usage contrefait du nom commercial « STIHL » par la société DLSM STIHL TOGO SARL U, en ordonnant la modification de sa dénomination sociale, afin de préserver les droits de propriété intellectuelle du Groupe STIHL et d'éviter toute confusion préjudiciable dans le marché togolais ; ce conformément à l'article 18 alinéas 1 et 2 de la même annexe qui dispose que : « **Lorsque les droits attachés au nom commercial sont menacés de violation, le titulaire de ces droits peut tenter toute action judiciaire destinée à prévenir cette violation.**

2) **En cas de violation des droits visés à l'alinéa 1) précédent, le titulaire desdits droits peut en interdire la continuation...** »

PAR CES MOTIFS

Et tous autres à déduire ou à suppléer au besoin d'office ;

Il est demandé au Président du Tribunal de Commerce de Lomé de :

- constater la violation des droits de propriété intellectuelle sur la marque STIHL appartenant à ANDREAS STIHL AG & CO KG par le nom commercial et la dénomination sociale DLSM STIHL TOGO SARL U sur la base des dispositions de l'annexe 5 de l'accord de Bangui révisé en 2015 ;

En conséquence,

- interdire la continuation de l'usage du nom commercial litigieux DLSM STIHL TOGO SARL U ou de tout autre signe similaire à la marque STIHL sous astreinte journalière ;
- ordonner la modification du nom commercial litigieux DLSM STIHL TOGO SARL U ;
- ordonner au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) du Togo et au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) du Togo de donner suite à l'interdiction d'utilisation du nom commercial **STIHL** en le supprimant purement et simplement de la dénomination de la société DLSM STIHL TOGO SARL U ;
- condamner la société DLSM STIHL TOGO SARL U aux entiers dépens dont distraction au profit de MARTIAL AKAKPO ET ASSOCIES, société d'Avocats aux offres de Droit.

SOUS TOUTES RESERVES A CE QU'IL NE L'IGNORE

Et je lui ai étant et parlant comme ci-dessus, **laissé tant copie des cinq (05) pièces visées** que celle du présent exploit dont le coût est de :

30000

L'HUISSIER



Politique de paix et de stabilité

Qu'est-ce qui fait la particularité de Faure Gnassingbé ?

La politique de paix et de stabilité du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé va au-delà du discours. Sur le terrain, elle se manifeste par des actions concrètes. Que ce soit au niveau national, sous régional, continental ou international, les actions du président du Conseil sont bien réelles. À travers ce dossier, nous faisons un retour sur cet engagement politique et diplomatique qui permet aujourd'hui de maintenir la paix et la stabilité au Togo tout comme dans nombre de pays africains.

Dans un monde enclin à l'instabilité constante, il fallait trouver un repère pour permettre aux populations de vivre en harmonie et en paix. Et cela passe par un ensemble d'actions et de stratégies visant à prévenir les conflits, à consolider les sociétés fragiles et à bâtir des sociétés durables, inclusives et respectueuses des droits.

Ces actions désignées sous le vocable de politique de paix et de stabilité et qui combinent des mesures à court et à long terme pour créer des conditions favorables à la prospérité sont incarnées par le président du Conseil Faure Essozimna Gnassingbé.

Au niveau national, régional, continental ou international, le leadership du président du Conseil est reconnu pour la promotion de paix et de stabilité. En témoignent les nombreuses sollicitations et médiations réussies.

En quoi résident les engagements du Togo ?

Dans un monde traversé par des fractures géopolitiques, des crispations identitaires et des incertitudes sécuritaires, le Togo avance avec une constance rare : celle de la paix comme socle du développement. Depuis plusieurs années, cette orientation n'est ni fortuite ni circonstancielle. Elle s'inscrit au cœur de la vision portée par Faure Gnassingbé, pour qui la stabilité durable n'est pas un acquis passif, mais une construction quotidienne, patiente et résolue.

Au Togo, la paix n'est pas réduite à l'absence de conflits armés. Elle est pensée comme un état d'équilibre social, politique et institutionnel, nourri par le dialogue, l'inclusion et la confiance entre les citoyens

et leurs institutions. Cette approche explique la priorité accordée au renforcement de l'État de droit, à l'opérationnalisation des institutions de la République et à la promotion d'une gouvernance fondée sur la responsabilité partagée.

Le président du Conseil a fait le choix d'une paix active, entretenue par des mécanismes de concertation permanents, de collaboration régionale et mondiale, où les divergences s'expriment sans rompre le lien qui unit.

Un engagement réitéré

À Luanda le 25 novembre 2025, le président du Conseil l'a encore réitéré. Il faut une collaboration plus étroite entre l'Afrique et l'Europe afin de co-construire une paix durable sur le continent et dans le monde. Il n'est d'aucun intérêt pour le dirigeant, d'envisager son avenir de manière

que : « Dans un monde marqué par la défiance et la fragmentation, la paix est redevenue un enjeu global, elle n'est plus un acquis, mais un combat quotidien. »

Quand la charité bien ordonnée commence par soi-même

La paix durable ne peut prospérer sans cohésion sociale. Le Togo, sachant bien cela, multiplie les initiatives visant à renforcer l'unité nationale. Programmes de développement équilibré des territoires, politiques sociales inclusives, attention portée aux couches les plus vulnérables, etc. Autant d'actions qui réduisent les fractures et consolident le sentiment d'appartenance à une même communauté nationale.

La décentralisation, progressivement mise en œuvre, entre également dans cette logique. En rapprochant la décision publique des citoyens, elle favorise une gestion apaisée des territoires et renforce la participation de tous à la construction collective.

Conscient qu'aucune paix ne peut être durable sans

En témoignent des investissements massifs dans la santé, l'éducation et la protection sociale, considérés comme des piliers de la sécurité. Et le Programme d'urgence pour le renforcement de la résilience dans la région des Savanes (PURS) en est l'illustration de cet engagement.

Cette initiative du gouvernement, lancée en début 2022, permet d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables du nord du Togo, particulièrement touchées par l'insécurité et les crises économiques. Aussi permet-elle de renforcer l'accès à l'eau, l'électricité, la santé, l'éducation et l'agriculture dans les communautés cibles.

Désormais, le PURS qui s'étend à tout le territoire national permet d'apporter des solutions durables et de stabiliser les régions menacées par l'extrémisme violent.

Dans la même logique, en vue de promouvoir la paix et la stabilité au niveau national, un accent est également mis sur l'inclusion. Des initiatives pour intégrer la jeunesse et

l'agenda "Jeunesse, Paix et Sécurité", des plateformes de dialogue, des formations, l'éducation à la citoyenneté dans les écoles, et le soutien à l'entrepreneuriat local via les Maisons des Jeunes, le gouvernement ne cesse d'encourager l'engagement positif. Mieux, de promouvoir la paix et la sécurité.

Conscient que la pauvreté est source de nombreuses crises, le président du Conseil met également l'accent sur la lutte contre la pauvreté. Cette dernière se décline à travers des programmes de transferts monétaires pour les plus vulnérables, couplés à des réformes économiques pour créer un cadre propice à l'investissement.

Le lancement en décembre 2025 du Programme de protection sociale, dont la composante 1 est l'opération de transferts monétaires pour toucher 700 000 personnes vulnérables sur toute l'étendue du territoire national, s'inscrit dans cette logique.

Des actions au-delà du Togo

Sur le plan régional, continental et international, Faure Gnassingbé s'est progressivement imposé comme un acteur crédible de la prévention des conflits. La diplomatie togolaise, fidèle à une tradition de neutralité constructive, privilégie la recherche de solutions politiques et le dialogue entre les parties en crise.

Sur la décennie, nombreuses sont les médiations menées par le président du Conseil à travers le continent. Désigné médiateur de l'Union africaine pour ramener la paix dans la région des Grands Lacs, notamment entre le Rwanda et la République démocratique du Congo (RDC), le président du Conseil ne cesse de faire ses preuves. Cette médiation, qui lui a été confiée par l'UA, a mobilisé les 16 et 17 janvier 2026 à Lomé les protagonistes de la crise pour une solution durable.



Faure Gnassingbé (à droite) et Paul Kagamé (à gauche)

isolée. La paix durable doit s'inscrire dans une dynamique collective pour répondre efficacement aux défis actuels. Ainsi Faure Gnassingbé faisait savoir

le développement social, le gouvernement, sous le leadership du président du Conseil, ne cesse de mettre un accent particulier sur le développement.

les femmes dans les efforts de consolidation de la paix et du développement ne cessent d'être multipliées. En s'appuyant sur des programmes comme

Travaillant à rapprocher les présidents Tshisekedi (RDC) et Kagame (Rwanda), Faure Gnassingbé n'a cessé également de mobiliser la communauté internationale, notamment

preuves dans plusieurs autres crises. C'est le cas de la crise malienne où la médiation togolaise s'est avérée une réussite suite aux sanctions de la Cédéao contre le Mali à la prise

le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP) après le coup d'État militaire au Niger. Aussi a-t-il continué d'agir comme un canal de communication privilégié entre Niamey et

Cédéao. Soutenant des solutions pacifiques et concertées et cherchant à éviter les escalades militaires, Faure Gnassingbé a également réussi à faire libérer des militaires ivoiriens interpellés au Mali.

Pourquoi le Togo est-il tant sollicité ?

Le choix du président du Conseil dans les médiations internationales n'est pas fortuit. Sa diplomatie est appréciée pour sa neutralité et son pragmatisme. Ces engagements valent au pays la confiance de nombreux chefs d'État africains qui perçoivent le Togo comme un pays de paix et d'expertise en médiation.

En 2025, la médiation togolaise a été aussi sollicitée par la Cédéao, afin d'instaurer le dialogue et de favoriser une sortie pacifique de la crise politique en Guinée-Bissau. Entre le Tchad et le Burkina Faso, Faure Gnassingbé a également mené diverses missions de bons offices pour accompagner les transitions politiques et apaiser les tensions internes dans ces pays.

Cette posture qui renforce la stabilité intérieure du pays en contribuant à la paix au-delà de ses frontières amène le Togo à mieux protéger son propre espace national des effets de contagion des crises régionales. La sécurité est ainsi pensée comme un bien collectif, indissociable de la coopération et de la solidarité entre États. Cette stratégie fait du Togo et de son président du Conseil, une particularité en matière de promotion de paix et de stabilité.

La diplomatie préventive, la gestion des crises sécuritaires, la coopération internationale et la lutte contre l'économie de guerre combinées à la vision stratégique de promotion de paix holistique, de financement de la paix et de prévention de la paix font du Togo un pays singulier.

Caleb Akponou



Faure Gnassingbé (à gauche) et Félix Tshisekedi (à droite)

les États-Unis, la France, le Qatar, et de plaider pour une paix basée sur la justice économique et la transparence des ressources. Mais bien avant les Grands Lacs, le président du Conseil a déjà fait ses

du pouvoir des militaires. L'approche constructive de Faure Gnassingbé a permis de progressivement lever les sanctions de la Cédéao. De même, il a été désigné médiateur par la Cédéao en décembre 2023 pour engager le dialogue avec

Abuja entre 2024 et 2025.

Autre médiation réussie a été celle de la crise au Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger). Là, le président du Conseil a joué un rôle de facilitateur discret entre l'Alliance des États du Sahel (AES) et la

COPIE

SOMMATION DE PRENDRE COMMUNICATION DU CAHIER DES CHARGES

Le présent exploit est daté de Lomé, le jeudi quinze (15) Janvier 2025, à 09 heures 05 minutes.

A la requête de la **SUNU Bank Togo SA**, Société Anonyme togolaise au capital de 11 164 032 000 FCFA, spécialisée dans les activités et transactions bancaires, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lomé sous le numéro TG-LOM 2006 B 1428, ayant son siège social à Lomé, 23, Avenue Kléber DADJO, 01 BP. 904 Lomé 01, Tél : 22 21 20 47, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié es-qualité audit siège ;

Assistée de la **SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES**, Société d'Avocats inscrite au Barreau du TOGO, sis à Lomé, 482, Rue ADABAWERE, 01 B.P 968 Lomé-01, Tél : 22 21 70 63, représentée par son Gérant, Maître **Sédjro Koffi DOGBEAVOU**, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

Nous, **Doris Améyo KPONYO**, Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de 1ère Instance de Lomé demeurant et domicilié en ladite ville quartier Djidji en face de l'Institut Africain de Développement Sanitaire et Social IADSS B.P. 81322 Tél: 22 25 18 81 LOME TOGO

Dit et déclaré à :

Madame Assiba Enyonam HOUNDJO, Fondatrice du complexe "GOD BLESS", demeurant et domiciliée à Lomé, Quartier Tokoin WITI (Novissi), Maison située non loin du jardin d'enfant AKATI, où étant et parlant à **M. Assiba Enyonam HOUNDJO**, n'ayant pas de domicile ni d'adresse ni de numéro de téléphone connu, nous avons procédé à l'affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé et à l'insertion dans le Journal Togo Matin conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile et devant l'ordonnance n° 2360/2025 du 10 octobre 2025 prononcée par le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé.

Que le cahier des charges dressé par la SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES, Société d'Avocats, sise à l'adresse ci-dessus indiquée, pour parvenir à la vente sur saisie immobilière de l'immeuble dont désignation suit :

Un immeuble d'une contenance de quatre ares soixante-dix-sept centiares (04a 77 ca), objet du titre foncier n°21 261, inséré au Livre Foncier de la République Togolaise sous le Vol. 107, F°126, consistant en une parcelle de terrain urbain, bâtie, ayant la forme d'un polygone irrégulier, sis à Lomé, quartier Tokoin Hédranawoé, limité au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'Est par les lots N°s 7 et 5 et à l'ouest par une parcelle non identifiée ;

Saisi par la requérante, par suite de la publication du commandement délaissé au susnommée suivant exploit en date du 22 octobre 2025 de Maître Gisèle Kokoovi ABIASSI-AMEDEGNATO,

1

SCP DOB/SKD/TKD/1HM

Saisie immobilière

Huissier de Justice à Lomé publié au bureau de la Conservation de la Propriété Foncière de Lomé le 24 novembre 2025 ;

A été déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Lomé par l'Huissier instrumentaire ;

Et à même requête, demeure et élection de domicile ainsi que constitution d'Avocat que dessus, j'ai, Huissier susdit et soussigné, étant et parlant comme ci-dessus :

Fait sommation à madame Assiba Enyonam HOUNDJO de prendre communication audit Greffe du cahier des charges contenant les clauses et conditions auxquelles sera adjugé l'immeuble sus-désigné ;

Informé Madame Assiba Enyonam HOUNDJO :

- que l'audience éventuelle est fixée au **Vendredi vingt sept (27) février 2026 à neuf (09) heures du matin et heures suivantes s'il y a lieu, par-devant le Tribunal de Grande Instance de Lomé**, siégeant au Palais de Justice de ladite ville où il sera statué sur les dires et observations et où seront jugées les contestations soulevées, s'il y a lieu, avec déclaration que s'il n'y a eu ni dires ni observations au cahier des charges, la fixation de cette audience pourra être considérée comme non avenue ;
- que ses dires et observations seront reçus, à peine de déchéance, jusqu'au cinquième (5^{ème}) jour précédant l'audience éventuelle, et qu'à défaut de former et de faire mentionner à la suite du cahier des charges, dans ce même délai, la demande en résolution de la vente antérieure ou la poursuite de folle enchère d'une réalisation forcée antérieure, elle sera déchue à l'égard de l'adjudicataire de son droit d'exercer ces actions ;
- de comparaître le **vendredi trois (03) avril 2026 à dix (10) heures par devant le Tribunal de Grande Instance de Lomé siégeant au Palais de Justice de ladite ville**, pour l'adjudication de l'immeuble dont s'agit.

Lui déclarant que faute par lui de se présenter, il sera contre lui donné défaut de suite et procédé à l'adjudication tant en son absence qu'en sa présence.

SOUS TOUTES RESERVES

ET POUR QU'ELLE NE L'IGNORE

Je lui ai, où étant et parlant comme dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de _____ FCFA frais de timbres et d'enregistrement compris.

1

Lois de finances

La rectificative 2025 et l'initiale 2026 adoptées

Après 43 jours de débats et d'arbitrages serrés, la loi de finances initiale a été définitivement adoptée par l'Assemblée nationale, le 29 décembre dernier. Dans le même sillage, la loi de finances rectificative 2025 a été également votée. Au bout du compte, ces deux lois engagent l'État et dessinent les priorités publiques.

2 751,5 milliards de francs CFA, en hausse de 14,8 %. La loi de finances rectificative 2025 s'établit à 2 436 milliards. Ce vote, qui marque une étape décisive dans la conduite des politiques publiques au cours des prochains mois, s'est déroulé en présence de deux personnalités. Il s'agit de Gilbert Bawara, ministre chargé des Relations avec le Parlement et

des textes adoptés. « Les deux lois de finances que vous venez d'adopter ne sont pas que de simples chiffres », a-t-il déclaré, rappelant que chaque ligne budgétaire renvoie à des réalisations tangibles : construction d'écoles, d'hôpitaux, de routes

dispositions de la Constitution de la Ve République. Conformément à la navette parlementaire, les projets ont été adoptés successivement par l'Assemblée nationale, puis par le Sénat "dans les mêmes termes". En l'absence de divergence entre les deux chambres, l'Assemblée nationale a procédé à leur adoption définitive, sans amendement ni nouvelle discussion.

fondamentaux », notamment la Constitution du 6 mai 2024 et la loi organique relative aux lois de finances. Il a également évoqué l'article 28 de la Constitution, qui encadre la navette entre les deux chambres.

En clôture, il a appelé à poursuivre les efforts en



Vote des députés

Le vote est intervenu à la majorité absolue, lors de la 6^e séance plénière de la 2^e session ordinaire de l'année. Sur le plan financier, la loi de finances 2026 est équilibrée à

les Institutions, et de Essowè Georges Barcola, ministre des Finances et du Budget.

Ces deux textes marquent l'aboutissement d'un processus budgétaire encadré par les

À l'issue du vote, le ministre des Finances et du Budget a salué la qualité du travail parlementaire. Il a rappelé que le vote du budget reste un moment structurant dans la vie d'un État. Selon lui, « le vote de la loi de finances rectificative 2025 et le vote de la loi de finances initiale 2026 marque la fin d'un marathon parlementaire qui aura duré 43 jours ». Des débats qu'il qualifie d'intenses et utiles. « Vos contributions nous ont éclairés », a-t-il souligné.

Essowè Georges Barcola a insisté sur la portée concrète



Georges Barcola (à droite) et Gilbert Bawara (à gauche)

ou d'infrastructures sociales. De son côté, le président de l'Assemblée nationale, Prof. Komi Selom Klassou, a rappelé le strict respect du cadre juridique. Il a indiqué que les travaux se sont déroulés « conformément aux dispositions pertinentes de trois textes

faveur de la stabilité et de la transparence financière. « Par cette adoption définitive, le gouvernement [...] vient d'être outillé afin de continuer à propulser le Togo vers un développement partagé », a-t-il affirmé.

Edy Alley

Umoa-Titres

Le Togo vise 463 milliards FCFA en 2026

Le Togo accélère sur le terrain du financement régional. Pour l'exercice 2026, l'État ambitionne de lever 463 milliards de FCFA sur le marché des titres publics de l'Umoa. Une prévision inscrite dans la loi de finances 2026, qui traduit « une hausse de 39,5 % par rapport à l'année dernière », où 332 milliards FCFA étaient initialement programmés.



Centre administratif, économique et financier de Lomé

Cette montée en puissance s'inscrit dans une stratégie budgétaire structurée. Les ressources attendues serviront à financer en partie le budget de l'État, « qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 751,5 milliards FCFA ». À elles seules, ces levées représenteront environ 17 % du budget annuel.

La collecte se fera de manière progressive. Elle reposera sur une émission simultanée de Bons assimilables du Trésor (BAT) et d'Obligations assimilables du Trésor (OAT), répartis sur l'ensemble de l'année. Un calendrier prévisionnel sera communiqué. Le but est d'offrir de la visibilité, de rassurer les investisseurs et de maintenir la confiance.

Les résultats passés confortent cette approche. En 2025, le Togo avait programmé 332 milliards FCFA et en a finalement mobilisé 325 milliards FCFA, soit 97 % de l'objectif initial. Une performance proche du sans-faute, dans un environnement financier régional de plus en plus concurrentiel.

Au fil des années, la signature togolaise s'est imposée. « Les interventions du Togo sur le marché régional alimentent l'appétit des milieux d'affaires de l'Umoa ». Le pays dépasse souvent ses objectifs. En 2026, il entend confirmer cette dynamique et consolider sa crédibilité financière, émission après émission.

Edy Alley

Business Ready 2025

Le Togo parmi les 5 meilleures économies africaines

Le Togo confirme son ancrage parmi les économies africaines les plus réformatrices. Selon le rapport Business Ready 2025, publié fin décembre par la Banque mondiale, le pays se classe dans le Top 5 africain du climat des affaires. Il occupe précisément la 4^e place à l'échelle du continent, avec un score global de 61,52 points.

Cette performance est enregistrée dans un contexte méthodologique renouvelé. Le B-Ready remplace officiellement le Doing Business. Un changement de cadre qui vise à mieux refléter l'expérience réelle des entreprises. La Banque mondiale souligne que le Togo « poursuit sa trajectoire réformatrice », malgré des critères d'évaluation plus complets et plus exigeants.

Le classement repose sur une enquête de grande envergure. Elle a mobilisé 58 000 entreprises et 5 000 experts dans 101 économies. L'analyse couvre dix domaines clés du cycle de vie d'une entreprise, « de la création à l'insolvabilité ». Trois piliers structurent l'évaluation : le cadre réglementaire, la qualité des services publics et l'efficacité opérationnelle.

Pour mieux coller aux réalités du terrain, « l'approche rénovée combine des indicateurs de

droit et de pratique ». Une innovation majeure du B-Ready. Elle permet de mesurer non seulement les textes, mais aussi leur application effective. Dans le détail, le Togo obtient 66,26 points sur le pilier du cadre réglementaire. Un score proche de la moyenne des pays évalués. La qualité des services publics se situe à un niveau intermédiaire. En revanche, l'efficacité opérationnelle, notée 57,38 points, met en évidence des marges de progression, notamment en matière de délais administratifs

À l'inverse, le commerce international et la concurrence restent en retrait. Ces domaines constituent des axes de réforme prioritaires pour renforcer l'attractivité économique du pays.

Dans l'ensemble, cette évaluation de l'institution de Bretton Woods s'inscrit dans la continuité des réformes engagées ces dernières années. Avant la suspension du Doing Business, le Togo figurait déjà parmi les économies africaines les plus



et de coûts de conformité. Les résultats sectoriels confirment une dynamique contrastée. Le pays se distingue nettement sur l'indicateur "entrée des entreprises sur le marché", avec 85,77 points. Une performance en phase avec les réformes visant à simplifier la création d'entreprise. Les indicateurs emploi, services financiers et insolvabilité affichent également des résultats solides, selon le document.

réformatrices. Entre 2018 et 2020, le pays avait enregistré une progression notable.

Au niveau continental, le Rwanda conserve la première place du classement B-Ready 2025.

Il est suivi par le Maroc et Maurice. Le Togo, de son côté, consolide sa position parmi les destinations économiques les plus compétitives d'Afrique.

Edy Alley

Ministère du développement à la base

Mafiti Bandjiak prend fonction comme directrice de cabinet

Nommée en Conseil des ministres au poste de directrice de cabinet du ministère du Développement à la base et de l'Économie sociale et solidaire, Mafiti Bandjiak a officiellement pris fonction. Et c'était au cours d'une cérémonie solennelle tenue le 5 janvier 2026 à Lomé, en présence des cadres dudit ministère.

Cette cérémonie, qui consacre l'installation officielle de Mme Bandjiak à la tête du cabinet du ministère du Développement à la base, s'inscrit dans un esprit de continuité et de responsabilité institutionnelle.

Qui est Mme Bandjiak ?

Actrice de développement, Mme Mafiti Bandjiak est reconnue pour sa rigueur et sa maîtrise des dossiers. Technocrate, elle dispose d'une connaissance des politiques publiques liée au développement à la base, à l'inclusion financière et à l'économie sociale et solidaire.

Ayant fait ses preuves dans le domaine de la microfinance, la nouvelle directrice de cabinet n'est plus à présenter pour ses initiatives dans le domaine du développement à la

base. Représentante du Togo au sein du comité d'organisation de la Semaine africaine de la microfinance, elle a contribué à la réussite de cet événement d'envergure continentale en renforçant la visibilité et la crédibilité du pays dans les débats africains sur les mécanismes de financement inclusifs et de développement durable.

Intégrée dans le ministère du Développement à la base et de l'Économie sociale et solidaire, dont elle est aujourd'hui directrice de Cabinet, Mme Bandjiak s'est depuis distinguée par son implication constante, sa capacité d'analyse et son approche méthodique de travail administratif.

Forte de son sens d'écoute et de son engagement pour le travail bien fait, elle a été donc nommée directrice du cabinet du ministère du Développement à la base pour contribuer à l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de développement à la base, de l'économie sociale et solidaire. Plus particulièrement, à l'atteinte des objectifs de la Réforme 4, de la Feuille

de route gouvernementale axée sur le renforcement de l'écosystème entrepreneurial, notamment des Très petites et moyennes entreprises (TPME).

En effet, ladite réforme prend en compte la création d'un guichet unique pour les TPME, la structuration du secteur et l'amélioration

entrepreneurial.

Au-delà, la nomination de Mme Bandjiak apparaît comme une reconnaissance pleinement méritée et traduit la volonté des autorités de promouvoir des profils techniques, solides et engagés capables de renforcer l'efficacité, la coordination et la performance de l'action gouvernementale.



Mafiti Bandjiak

du cadre légal. Un ensemble de réformes, qui vise à améliorer la compétitivité, à faciliter la création d'emplois, bref, à renforcer l'écosystème

Plein succès

Intervenant au cours de la cérémonie, le directeur de cabinet sortant, Vovor Yawotsè, appelé à d'autres fonctions dans le cadre de

la continuité de l'État, n'a pas manqué de souhaiter un plein succès à sa successeur. « À Madame le directeur de cabinet entrant, je lui présente mes plus vives félicitations. Vous prenez en main une mission à la fois noble et complexe... Je vous souhaite un succès éclatant et je veux d'ores et déjà vous rassurer du soutien indéfectible du personnel », a-t-il rassuré.

Prenant la parole, la nouvelle directrice de cabinet a invité tout le personnel à travailler d'arrache-pied pour l'atteinte des objectifs. « Quand on est sûr et quand on est d'accord sur la vision de développement du pays qui est notre objectif principal, il n'y a rien qui puisse nous empêcher de travailler ensemble pour l'atteinte des résultats », a indiqué en substance Mme Bandjiak.

Par ailleurs, elle n'a pas manqué de témoigner ses gratitude au président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé et à ses deux ministres de tutelle en la personne de Assih Massamesso et Abdul-Fahd Fofana.

Caleb Akponou

Amélioration des prestations sanitaires

Allo Docteur Togo, ramène les soins à votre porte

La plateforme Allo Docteur Togo vient révolutionner le système sanitaire togolais. Officiellement lancée vendredi 16 janvier 2026 à Lomé, elle vient davantage rapprocher les professionnels de santé agréés de la population.

Dans le souci d'accompagner les efforts du Togo dans l'amélioration des soins, la plateforme Allo Docteur Togo est opérationnelle. Plateforme de mise en relation entre patients et professionnels de santé, Allo Docteur est une initiative numérique portée par des jeunes Togolais.

Initiative technologique, Allo Docteur Togo illustre la volonté de mettre le numérique au service d'un besoin, celui de l'amélioration de l'accès universel aux soins. Mieux, cette plateforme offre une nouvelle manière plus rapide d'accès aux soins et vient par la même occasion accompagner le Togo dans

l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) en matière de santé. Pour Kossi Agbodja, CEO Allo Docteur Togo également expert en santé digitale, il s'agit d'une plateforme pensée pour amener les professionnels de santé vers les patients.

« C'est une plateforme hybride de mise en relation, une application web mobile et un centre d'appel. À travers ce concept, on a pensé à ceux qui souffrent des maladies primaires à ne pas se rendre à l'hôpital, mais de rester à la maison pour bénéficier de soins de qualité », a-t-il expliqué avant d'ajouter : « Pour nous, c'est une solution conçue pour accompagner l'État à aller vers la couverture sanitaire universelle ».

Quid de l'innovation ?

La plateforme Allo Docteur

Togo permet dorénavant aux populations, même dans les coins les plus reculés, de demander facilement des consultations. Dotée d'un système de géolocalisation, elle permet de retrouver le patient, même dans les coins les plus reculés, dans un délai de 30 minutes pour lui offrir les soins adéquats. Intégrant une solution de porte-monnaie électronique dénommée « Honam », Allo Docteur Togo offre aussi l'opportunité à la population ainsi qu'à la diaspora de créditer la plateforme pour assurer le suivi sanitaire de leurs proches restés au pays.

Une plateforme crédible ?

Selon Dossiba Kolme, présidente de l'Association nationale des infirmières et infirmiers du Togo (Aniit), partenaire d'Allo Docteur Togo, il s'agit d'une plateforme crédible. « Nous avons bien voulu accompagner ce projet parce qu'il s'agit d'un projet qui va améliorer l'accès universel aux soins de nos populations et, de plus, il s'agit d'un compatriote

qui porte le projet. En tant qu'association, ce partenariat va nous permettre d'être encore plus visible sur le plan national qu'international », a-t-elle mentionné.

De son côté, Adoté David Akwei, président de Lorica Assurance, trouve qu'il s'agit

innovation apporte plus de flexibilité dans la prise en charge des patients, plus de rapidité et permet de désengorger les centres de santé », a expliqué David Akwei avant d'ajouter : « Nous pensons que joindre l'assurance dont nous



Lancement de la plateforme "Allo Docteur Togo"

d'un projet innovant. « Cette initiative est innovante dans la mesure où, par principe, elle favorise l'accès aux soins à la population, contrairement à ce qui se passe habituellement. Cette

sommes des professionnels à ces genres de services digitalisés permet aussi à nous, acteurs, d'apporter plus de qualité à nos prestations. »

ETUDE DE
Me André T. SAMA BOTCHO
Huissier de Justice
 Actes Judiciaires et Extrajudiciaires
 Administrateur des Biens
 Vente – Recouvrement de Créances
 Gérance d'Immeubles

2^o ORIGINAL

**PROCES - VERBAL DE CONSTAT
 D'ABSENCE INJUSTIFIEE**

L'an deux mille vingt-cinq
Et le mardi 30 décembre

A la requête de la **Société Lomé Container Terminal (L C T) S.A**, sise au **Bd du Mono, rond-point Foyer des Marins, Zone Portuaire, 09 BP 9103, Lomé -Togo**, Tél : **(228) 22 53 70 00**, représentée par son **Directeur Général**, agissant es qualité et faisant élection de domicile au siège de ladite société ;

LEQUEL NOUS EXPOSE CE QUI SUIT :

Que depuis le **vingt-trois (23) septembre 2025**, date à laquelle nous sommes passés dans les locaux de la société **LCT S.A** constater l'absence injustifiée de **Monsieur ALATO Koffi Milenovissi**, opérateur de grue **RTG**, matricule : **0721**, et en avons dressé procès-verbal, ce dernier n'a toujours pas repris service malgré les lettres de mise en demeure de reprendre son poste et de demande d'explications ;

Que même après nos différents autres constats **des 10, 12 et 13 novembre 2025**, l'employé est toujours absent ;

Que cette attitude dudit employé préjudicie gravement aux intérêts de la société ;

Que pour la sauvegarde donc des intérêts de ladite société, il requiert notre ministère afin de constater, de nouveau, l'absence injustifiée de **Monsieur ALATO Koffi Milenovissi** et en dresser procès-verbal à toutes fins utiles ;

Avenue des Eyalas, 1^{er} Van à droite après le Feu Tricolore de Djidjilé, Immeuble **KOUNOUBIE**, 1^{er} Etage
 Compte **ECOBANK** N° 140040012001 compte **UTB** N°01032 4713582190-96
 07 B.P. : 14435 – Lomé 07 746 90 02 22 25 22 51 58 84 /FAX. 22 51 58 84
 N. L. F. : 1000172449

Diligence * Probité * Satisfaction



DEFERANT A CETTE REQUISITION :
 Nous, **André T. SAMA BOTCHO**, Huissier de Justice près la Cour d'Appel de TOGO et le Tribunal de Grande Instance de Lomé y demeurant Au des Eyalas, tire van à droite après le Feu Tricolore de Djidjilé, Immeuble **KOUNOUBIE**, 1^{er} Etage Soussigné

Nous sommes rendus ce jour du **mardi 30 décembre 2025** dans les locaux de la société **LCT S.A**, géographiquement située comme ci-dessus, à **16 heures 10 minutes**, heure à laquelle le requis était censé être à son lieu de travail, selon son tableau de service qui nous a été fourni par le service juridique de ladite société ;

Où étant, **Monsieur PALE Médénesso**, du département juridique de la société, nous a conduits au service de contrôle des équipes de travail (**Labor coordination**) ;

Sur place, nous avons rencontré **Monsieur TAGNA Bham**, contrôleur d'équipes de travail, Tél : **91 37 87 38** ;

Qu'après les salutations d'usages, nous avons interrogé ce dernier de savoir si **Monsieur ALATO Koffi Milenovissi** n'a pas repris service depuis notre passage du **13 novembre 2025** ;

A cette interrogation, **Monsieur TAGNA Bham**, contrôleur d'équipes de travail, nous a déclaré que le requis n'a toujours pas repris service ;

Que nous avons essayé de vérifier l'information, sur place, auprès des autres contrôleurs d'équipes de travail, lesquels nous ont confirmé l'absence injustifiée de **Monsieur ALATO Koffi Milenovissi** ;

Que nous avons alors demandé au contrôleur d'équipes de travail d'appeler, par téléphone, l'employé absent devant nous, ce qui fut fait ;

Que joint, devant nous, à plusieurs reprises sur le **90 23 56 98**, nous avons constaté que le numéro de **Monsieur ALATO Koffi Milenovissi** est inaccessible. Nous avons eu la réponse automatique de l'opérateur de téléphonie mobile en ces termes : **« le numéro de votre correspondant est éteint ou hors de couverture (...)**» ;

Que c'est sur ces tentatives d'appel que notre constat d'absence injustifiée de **Monsieur ALATO Koffi Milenovissi** a pris fin ce jour à **16 heures 46 minutes** ;

Que le tableau de service du requis ainsi que la liste de présence dûment émargée sont annexés au présent procès-verbal ;

Et de tout ce qui précède, nous, huissier de justice susdit et soussigné, avons dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir à **LCT S.A** ce que de droit.

COUT :..... 60.000 F CFA.



HUISSIER

ALATO, Koffi Milenovissi		0721								
01/12/2025 - 31/12/2025, Selected range of dates		1 Employee(s) Selected								
Date	Schedule	In	Out	Transfer	Pay Code	Amount	Shift	Daily	Perio	
Mon 01/12	22:00-6:00									
Tue 02/12										
Wed 03/12										
Thu 04/12	6:00-14:00									
Fri 05/12	6:00-14:00									
Sat 06/12	14:00-22:00									
Sun 07/12	14:00-22:00									
Mon 08/12	22:00-6:00									
Tue 09/12	22:00-6:00									
Wed 10/12										
Thu 11/12										
Fri 12/12	6:00-14:00									
Sat 13/12	6:00-14:00									
Sun 14/12	14:00-22:00									
Mon 15/12	14:00-22:00									
Tue 16/12	22:00-6:00									
Wed 17/12	22:00-6:00									
Thu 18/12										
Fri 19/12										
Sat 20/12	6:00-14:00									
Sun 21/12	6:00-14:00									
Mon 22/12	14:00-22:00									
Tue 23/12	14:00-22:00									
Wed 24/12	22:00-6:00									
Thu 25/12	22:00-6:00									
Fri 26/12										
Sat 27/12										
Sun 28/12	6:00-14:00									

Date	Schedule	In	Out	Transfer	Pay Code	Amount	Shift	Daily	Period
Mon 29/12	6:00-14:00								
Tue 30/12	14:00-22:00								
Wed 31/12	14:00-22:00								

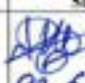
Totals

Account			
Account	Pay Code	Amount	Wages

ETUDE DE
Me André T. SAMA BOTCHO
Huissier de Justice
Actes Judiciaires et Extrajudiciaires
Administrateur des Biens
Vente - Recouvrement de Créances
Gérance d'Immeubles

LISTE DE PRESENCE POUR LE PROCES-VERBAL D'ABSENCE INJUSTIFIEE

Lieu : LCT SA, zone portuaire
Date : mardi 30 décembre 2025 ;
Heure 16h 10 min à 16h 46 min

N°	NOM ET PRENOM(S)	QUALITE	CONTACT ET SIGNATURE
01	PATE Medineffo	Juriste, Gestionnaire des réclamations	 92 6882 98
02	TAGNA Bham	Labor Coordinator	 91378738
03			
04			
05			
06			
07			
08			
09			
10			

**En un clic,
payez votre
TVM
par**




sur l'application
OTR TVM
Disponible sur Google Play




FEDERER POUR BATIR
 www.otr.tg

mixx
By **vas**

Sécurisé. Rapide. Toujours avec vous

Votre partenaire de confiance en Mobile Money

Télécharge la Super App
Mixx Togo



ou tapez le

***145#**



IB Bank Togo
Banque émettrice

